

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
--:--:
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
--:--:

DECRET N°73-274 du 3 septembre 1973

chargeant le Capitaine André ATCHADE,
Ministre des Travaux Publics, Mines et
Energie, de l'intérim du Ministre des
Affaires Etrangères.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le Décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation
du Gouvernement et les textes modificatifs subséquents,

D E C R E T :

ARTICLE 1er -- Pour compter du 3 septembre 1973, le Capitaine
André ATCHADE, Ministre des Travaux Publics, Mines et Energie,
est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères,
pendant l'absence du Chef de Bataillon Michel ALLADAYE.

ARTICLE 2 -- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.--

Fait à COTONOU, le 3 septembre 1973

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 8 - CS 6 - MAE 2 - autres ministères 10 - SGG 4
IAA-DCCT-IGF-CNI-Gde Ch.5 - DGP-DGAJL-Dtion Stat. 6 JORD 1.